

Les préconisations de Renaissance numérique pour valoriser les données agricoles

© 09/03/2018 | CLG • TERRE-NET MÉDIA

Les enjeux numériques dans le secteur agricole sont nombreux. Le think tank Renaissance numérique formule plusieurs préconisations pour garantir les équilibres au sein de la chaîne de valeur des données agricoles.

A lors que le Salon international de l'agriculture attire l'attention sur les enjeux numériques, **Renaissance numérique**, le think tank citoyen de la société numérique qui regroupe une cinquantaine d'adhérents (entrepreneurs, chercheurs, représentants de la société civile...) formule plusieurs préconisations pour l'équilibre de la chaîne de **valeur des données agricoles**.

Les plans de transformation des filières envisagés dans le cadre des États généraux de l'alimentation, traduisent notamment une nécessité de garantir l'équilibre de la chaîne de traitements des données agricoles. Ce dernier passerait par une meilleure information du consommateur, le monde agricole semblant encore focalisé sur la valeur du produit et non sur l'information quant à ce dernier. En créant de la transparence par la circulation des données, grâce à des informations claires et lisibles, le numérique pourrait donc aider à renforcer la confiance entre la chaîne de production agro-alimentaire et le consommateur.

Le secteur agricole et alimentaire est celui qui concentre le plus de données, et ce depuis longtemps, bien avant l'ère numérique. Les données sont produites par des sources nombreuses et variées, d'autant plus désormais avec **le développement des technologies numériques** (capteurs, drones, etc.). Avec la croissance du e-commerce et des circuits courts, les chaînes logistiques alimentaires s'étendent, allant jusqu'au client final, dans une volonté du producteur d'être identifié en aval. Mais toutes ces données agricoles n'ont pas une valeur équivalente, ni même fixe dans la chaîne. C'est pourquoi, le partage des données, bien qu'essentiel, ne présente un intérêt que si la qualité de celles-ci est suffisante et qu'elles sont accessibles à tous les acteurs de la chaîne. En effet, ces derniers n'ayant pas tous vocation à traiter de la donnée brute, la qualification des données devrait leur permettre de maîtriser leur propre richesse.

Par ailleurs, dans un contexte d'évolution de la réglementation européenne sur les données et leur protection, la circulation des données dans la chaîne agro-alimentaire doit donc s'appuyer sur un cadre juridique. Ainsi, les relations contractuelles entre autres ont un rôle à jouer. Toutefois, elles doivent pour cela ne pas servir de base à des relations asymétriques. Le mouvement de « plateformisation » du secteur agricole doit donc s'uniformiser ; les initiatives restent, pour le moment, hétérogènes, dispersées et cloisonnées. La production de données souvent fondée sur des « langages » réservés et des systèmes d'informations propriétaires doit être travaillée pour garantir l'accessibilité des informations.

« Mais, cette question relève également de choix politiques. Au-delà de l'accès à l'information, se pose la question de sa promotion active, par l'engagement de ses acteurs mais également des obligations réglementaires (par exemple, les informations nutritionnelles pour la santé publique). » Si l'on porte l'analyse au niveau des filières agricoles, par exemple, de par son passé, la filière bovine est fortement engagée dans ce mouvement. La problématique du traitement de données est donc différente pour chaque filière en fonction des antécédents de celle-ci et de ses enjeux actuels. Les appellations (AOP, AOC, etc.) font l'objet d'un suivi renforcé de chaque produit, tandis qu'au sein de la filière cacao, la traçabilité n'est envisageable que pour le lot de production, et non pour le grain.

De tous ces constats découlent un certain nombre de préconisations. Il s'agit tout d'abord de développer des dispositifs incitatifs d'aide financière ou technique afin d'encourager les acteurs à ouvrir leurs données, permettant ainsi d'enrichir la chaîne de valeur agro-alimentaire. Pour cela, les données utiles à chaque étape, au sein des filières, doivent être recensées et il est nécessaire de former l'agriculteur aux enjeux de la « plateformisation ». Des contrats avec un cadre juridique clair doivent être mis en place, définissant notamment l'usage de technologies de confiance (blockchain) pour la sécurité de la circulation des données. Les financements des solutions technologiques répondant à un cahier des charges strict vis-à-vis des standards internationaux doivent être priorités. Enfin, le consommateur doit pouvoir accéder de façon simple aux données de la traçabilité des produits et les données de consommation doivent remonter la filière pour être partagées avec les agriculteurs.